

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

HOMA IMPACT SOCIAL FRANCE

Part A-EUR - Code ISIN : FR0014007Y39

FIA de droit français géré par HOMA CAPITAL S.A.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP poursuit un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement « Disclosure ».

Le FCP ne bénéficie pas du label ISR.

Du fait de son objectif de gestion et de la nature du processus d'investissement, il n'est pas pertinent de donner un indicateur de référence.

Dans le cadre de la stratégie, les entreprises retenues sont celles définies par le label « Relance » qui les considère comme les entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros. Au sein des sociétés éligibles, le FCP investira de préférence dans les micros, petites et moyennes capitalisations françaises de l'univers.

Le FCP applique le régime d'investissement n°2 du label « Relance » qui prévoit que :

- Au minimum 60 % de l'actif doit être investi dans des instruments de fonds propres ou de quasi-fonds propres émis par des sociétés dont le siège social est implanté en France ;
- Au minimum 20 % de l'actif investi dans des instruments de fonds propres ou quasi-fonds propres de TPE, PME ou ETI françaises.

En plus de respecter les règles d'investissement définies ci-dessus, le fonds investit à titre principal dans des sociétés cotées et s'efforce de participer significativement à au moins cinq opérations d'augmentation de capital ou d'introduction en Bourse par an, concernant des sociétés dans le siège est situé en France, sans que la non-atteinte de cette cible ne génère le retrait du label « Relance ».

Sur l'ensemble de son portefeuille, le FCP investira au minimum 90% de son actif net hors liquidités, dans des titres de capital en direct (ou encore appelés titres vifs) ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par la société de gestion.

La stratégie d'investissement se décline en quatre étapes s'articulant autour d'une approche « BOTTOM UP » en sélectionnant, de manière discrétionnaire, les entreprises :

La première étape consiste à analyser les pratiques des entreprises à partir de critères d'investissement socialement responsables. Cette étape vise à définir l'univers d'investissement éligible au fonds en appliquant un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : la sélection de titres porte donc sur un univers réduit des valeurs les moins performantes (comprenant les deux filtres suivants : politique d'exclusion et notation extra-financière de type « best-in-class » en sélection des meilleurs émetteurs au sein de leur secteur d'activité) ;

La deuxième étape consiste également à analyser les pratiques des entreprises à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR) en adoptant avec une approche dite « best effort ». A ce titre, le portefeuille aura vocation à être composé de valeurs qui privilégient les émetteurs démontrant une amélioration de leurs

pratiques et de leurs performance ESG à travers les autres aspects que le social. Celle-ci vise à sélectionner les entreprises présentant les meilleures performances en matière environnementale et de gouvernance, mais avec une marge d'amélioration notable attendue des aspects sociaux.

Au titre de la **troisième étape**, les entreprises font l'objet d'une analyse fondamentale rigoureuse ;

Enfin, la **dernière étape**, une liste de valeurs est établie, aboutissant à la construction du portefeuille diversifié en termes de valeurs et de secteurs. A ce stade, l'objectif est de sélectionner les entreprises les plus performantes et les plus engagées à entreprendre une démarche active dans le cadre du bien-être au travail (évolution du score social attendu à la hausse). L'analyse fondamentale et la rencontre avec le management des sociétés cibles sont au cœur du processus d'investissement.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par l'établissement en charge de cette fonction à J-1 jusqu'à 12 heures, J étant le jour de valorisation.

Les demandes de rachats à partir du 1er octobre 2027 seront exécutées lors du calcul de la dernière valeur liquidative du mois suivant.

La valeur liquidative est hebdomadaire : la valeur liquidative est établie tous les vendredis où les marchés sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France. Dans ce cas, la valeur liquidative est établie le jour ouvré précédent.

Une valeur liquidative supplémentaire est établie chaque dernier jour ouvré du mois si ce jour n'est pas un vendredi.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que la souscription, l'acquisition, la cession ou le transfert, directement ou par personne interposée, de parts du fonds sont strictement réservées aux :

- Investisseurs répondant aux critères mentionnés à l'article 423-27 du Règlement Général de l'AMF.

La société de gestion décide chaque année de l'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution partielle ou totale du résultat net, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes dans la limite des sommes distribuables comptabilisées à la date de décision. Etant précisé que les plus-values nettes réalisées sont capitalisées.

Les modalités précises d'affectation des sommes distribuables sont définies dans le prospectus.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

À risque plus faible

À risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Le Fonds se situe actuellement au niveau « 7 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition aux marchés d'actions.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants pour le FIA non pris en compte dans l'indicateur sont :

Risque de crédit : il représente le risque de dégradation soudaine de la qualité de signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance.

Risque de liquidité : dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille. La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille.

Risque de durabilité : Il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Des informations supplémentaires sont également disponibles sur le site de la société de gestion (www.homacapital.fr)

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie). Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. Vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique Frais et commissions du prospectus de ce Fonds, disponible sur simple demande écrite auprès de la société de gestion à l'adresse suivante : HOMA CAPITAL SA – 37, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 Paris, ainsi que sur le site : www.homacapital.fr

Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	2.00% de l'actif net*

Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

*Le pourcentage indiqué se fonde sur une estimation. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants peuvent varier d'une année sur l'autre. Ils excluent :

- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

PERFORMANCES PASSÉES

Le fonds ne dispose pas encore de données sur une année civile complète pour permettre l'affichage du diagramme de ses performances.

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

Le fonds a été créé le 01/10/2021.

La part A-EUR a été créée le 18/02/2022.

La devise de référence est l'euro (EUR).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Informations supplémentaires relatives au Fonds :

Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, sur son site internet www.homacapital.fr

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du Fonds.

Responsabilité :

La responsabilité de HOMA CAPITAL ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Le Fonds n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion www.homacapital.fr et/ou dans le prospectus).

Le Fonds propose d'autres parts ou actions pour des catégories d'investisseurs définies dans son prospectus

Ce Fonds (FPS) est déclaré à l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion HOMA CAPITAL est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 20/09/2022.